



AMBROSIA ARTEMISIIFOLIA

Nom commun : Ambrosie à feuilles d'armoise

Catégorie : FLORE

Famille : Asteraceae

Milieu : Terrains perturbés : cultures, chantiers, bord de route, friches, zones d'étiage des cours d'eau

Origine géographique : Amérique du Nord

Nom Anglais : Common ragweed

Auteur : Linné, 1753

Introduction en France : Métropole

MODALITÉS DE GESTION

L'Ambrosie à feuilles d'armoise est une plante annuelle se reproduisant par graines. Les plants sont relativement faciles à éliminer mais le stock de graines dans le sol est plus complexe à gérer. Pour éviter qu'elles ne se propagent, il faut impérativement détruire les plantes avant leur grenaison.

L'arrachage manuel est la technique la plus efficace sur des petites populations. Il doit être réalisé avant la floraison (avant le mois de juillet) pour éviter la libération du pollen et ne pas exposer les intervenants au risque d'allergie.

Le fauchage peut être réalisé sur de plus grandes populations. La hauteur de coupe préconisée est comprise entre 2 et 6 cm si l'Ambrosie est majoritaire sur le terrain. Si d'autres espèces sont présentes, la coupe devra se faire à 10-15 cm du sol pour favoriser les espèces indigènes pérennes qui concurrenceront l'Ambrosie. L'Ambrosie étant capable de repousser après une coupe, une seconde fauche plus basse (sous la zone d'émission des nouvelles tiges) doit être prévue fin août.

La plante profitant des sols nus et perturbés pour s'installer, le recours à la « concurrence végétale » peut être envisagé.

L'opération consiste à la plantation d'espèces indigènes à fort pouvoir couvrant (*Poaceae*, *Fabaceae*) pour gêner la plante.

En contexte agricole notamment, la pratique du faux semis peut s'avérer efficace. Cette technique permet de réduire le stock de graines du sol : dans un premier temps le sol est préparé afin de favoriser l'expression de la banque de graines contenue dans le champ. Dans une deuxième phase, lorsque les plantules apparaissent, il suffit d'effectuer un second passage afin de détruire les plantules, par des moyens mécaniques.

Plusieurs expériences de gestion montrent que faire pâturer l'ambrosie par des ovins ou des caprins peut être relativement efficace dans certaines conditions.

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

Cette espèce a été introduite pour la première fois en Europe en 1863 dans le Brandebourg, en Allemagne. La première observation en France, faite dans la vallée de la Loire, daterait de 1865. Elle a ensuite largement colonisé l'ensemble de cette vallée ainsi que celle du Rhône (Muller, 2004). Elle semble cependant limitée par l'altitude et est encore peu présente en région méditerranéenne (Fried, 2012).

En dehors de la compétition avec les plantes cultivées (en particulier le tournesol, le maïs, le soja et le pois), le pollen de l'ambrosie est très allergène et provoque des allergies, rhinites, asthmes, conjonctivites, etc. En région Auvergne-Rhône-Alpes, les coûts sanitaires de l'ambrosie ont été évalués à plus de 22 millions d'euros en 2012 (ARS Auvergne-Rhône-Alpes, 2016).

Cette espèce peut engendrer des impacts pour la santé humaine.

Pour plus d'informations, consultez la page dédiée de l'*Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine* : <https://plantes-risque.info/plantes/ambrosie-a-feuilles-darmoise/>

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions : Marilou Mottet, Observatoire des ambrosies

Date de rédaction : 30/01/2018, version 2 (mise à jour liens 22/08/2022)

PRODUCT DESCRIPTION

Informations sur la gestion de l'espèce disponibles sur www.ambroisie-risque.info

[Guide de gestion de l'Ambroisie à feuilles d'armoise](#)

[Recueil d'expériences de gestion de l'ambroisie en contexte agricole](#)

[Replay Webinaire REX *Ambrosia artemisiifolia*](#) (CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées, 2021)

[Ambroisie, fauche et ensemencement concurrentiel](#) (Webinaire UPGE-CDR EEE, 2022) [Vidéo de reconnaissance de l'Ambroisie à feuilles d'armoise](#)

[Observatoire des ambrosies](#)

[Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine](#)

[FCEN](#)

[Onema Nord-Est](#)

[CEN LR - Life + Lag'NAture](#)

[CBN Bailleul](#)

[Cellule interdépartementale espèces invasives de Wallonie](#)

[INPN](#)

[GISD](#)

[Observatoire des ambrosies](#)

[Note nationale : Identification et stratégies de lutte \(version actualisée août 2021\)](#)

Documents disponibles sur <https://ambrosie-risque.info/outils/documentations/>

[Buttecschon RM. 2009. Directives pour la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise. Euphresco. 47 pp.](#)

[Chapgier M.A. 2013. L'Ambrosie : impacts sanitaires et lutte en Rhône-Alpes. Colloque ANTS, 23 mai 2013. ARS Rhône-Alpes. 45 pp.](#)

[Fried G. 2012. Guide des plantes invasives. Belin, Paris, 272 pp.](#)

[Muller S. \(coord.\). 2004. Plantes invasives en France. Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 168 pp.](#)

[UICN France. 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 1 : connaissances et recommandations générales. Paris, France, 40 pp.](#)

[UICN France. 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 2 : identifier et gérer les principales espèces. Paris, France, 96 pp.](#)

[AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à l'impact sanitaire et coûts associés de l'ambrosie à feuilles d'armoise en France - Rapport d'expertise collective, octobre 2020](#)

[Décret relatif à la lutte contre l'ambrosie à feuilles d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses](#)

[Arrêté du 26 avril 2017 relatif à la lutte contre les espèces végétales nuisibles à la santé](#)

[Arrêté du 2 juin 2017 portant désignation des organismes contribuant à certaines mesures nationales de prévention et de lutte relatives à l'ambrosie à feuille d'armoise, l'ambrosie trifide et l'ambrosie à épis lisses](#)

Espèce inscrite sur la [Liste des organismes nuisibles dont l'introduction est interdite en Nouvelle-Calédonie : Article 1](#)

CITATION

CDR EEE. 2018. *Ambrosia artemisiifolia*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

